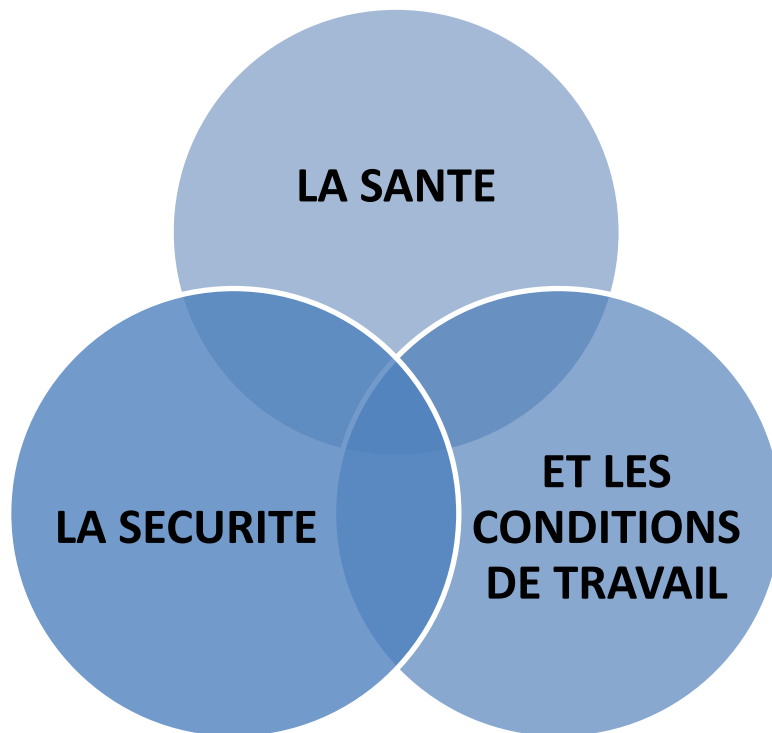


## **RAPPORT ANNUEL**

### **SUR**



**DONNEES 2013- RESULTATS BRUTS**

**ENSEMBLE DES COLLECTIVITES DE HAUTE-GARONNE**

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
I. Contexte et objectifs de l'étude .....	3
1.1 Contexte réglementaire .....	3
1.2 Les objectifs .....	3
II. Méthodes .....	4
III. Le taux de participation.....	5
IV. Les principaux résultats.....	5

# I. Contexte et objectifs de l'étude

## 1.1 Contexte réglementaire

Le Rapport Annuel sur la Santé de la Sécurité et des Conditions de Travail (RASSCT) est une obligation réglementaire :

- Art.49 du décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret N°2012-170 du 3 février 2012.
- Obligation pour chaque CT/CHST<sup>1</sup> de faire le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

C'est pourquoi l'Association Nationale des directeurs de CDG, au sein de la Commission Santé et Sécurité au travail, a élaboré des outils **permettant aux structures publiques territoriales d'établir ce rapport et aux CDG d'établir la synthèse de ces rapports.**

## 1.2 Les objectifs

Ce rapport est un véritable outil de gestion des ressources humaines qui permet :

### Pour les collectivités et établissements publics,

- 1- De répondre à l'obligation réglementaire,
- 2- De recueillir des éléments statistiques permettant d'orienter des actions de prévention, de formation et de sensibilisation,
- 3- D'observer l'évolution de l'accidentologie dans le temps.

### Pour le CDG,

- 1- D'informer les collectivités et les établissements publics sur les éléments relatifs à la connaissance des risques professionnels et à leur évolution au niveau départemental,
- 2- D'accompagner au mieux les collectivités et les établissements publics adhérents à la mission de médecine de prévention, dans leur démarche de prévention de risques professionnels, dans un objectif de diminution de la sinistralité.

---

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le CTP/CHS est devenu CT/CHSCT.

## II. Méthodes

**Champ de l'étude** : l'ensemble des structures publiques territoriales du département affiliées ou non au CDG et ayant au moins rémunéré un agent entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013.

*A noter* : Le terme générique « collectivités » regroupe les collectivités et les établissements publics du territoire.

**Thématiques abordées** : les accidents de travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles.

**Définitions** : l'**accident de service** est défini par l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 comme « un accident qui se produit dans l'exercice, ou à l'occasion de l'exercice des fonctions. »

On parle d'accident de service dans la fonction publique territoriale (contrat de droit public supérieur à 28h) et d'accident de travail pour tout contrat de droit privé ou contrat public < à 28 h. Ici, l'ensemble des accidents est regroupé sous l'appellation **accident de travail**.

L'**accident de trajet** correspond aux accidents qui se sont déroulés lors du déplacement de l'agent entre son domicile et son lieu de travail ou pour toute nécessité essentielle de la vie courante.

**Une maladie est dite professionnelle ou à caractère professionnel** si elle est contractée ou aggravée à l'occasion du service.

**Période d'étude** : l'ensemble des accidents de travail, des accidents de service et la reconnaissance de maladies professionnelles survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013.

**Mode de transmission de l'étude** : l'étude a été envoyée par mèl aux DGS/SG ou DRH/RRH grâce à l'outil DOLIST. L'envoi comprenait un descriptif présentant l'étude, un questionnaire Excel auto-administré ainsi qu'un guide « utilisateurs » (aide au remplissage du questionnaire).

**Accompagnement proposé par le CDG31** : une permanence téléphonique a été proposée par l'Observatoire des données sociales et de l'emploi afin d'assurer une aide technique et informatique auprès des structures publiques territoriales.

### III. Le taux de participation

Sur les **735** structures publiques territoriales existantes au 31/12/2013 et ayant au moins un agent, **287** ont répondu à l'étude, soit un taux de retour de **39 %**.

241 collectivités relevant du Comité Technique du CDG31 et 46 collectivités ayant leur propre Comité Technique ont répondu à l'étude.

Les structures répondantes représentent **10 942 agents**.

**A noter** : Le Conseil Départemental et le Conseil Régional ont communiqué leur propre document RASSCT. Malheureusement, il n'a pas été possible d'intégrer ces données dans l'outil informatique proposé par le CDG31. Les résultats présentés ici n'intègrent donc pas ces deux structures.

### IV. Les principaux résultats

#### 1. Description des effectifs

##### Les agents présents au 31 décembre 2013.

**Effectif titulaires et stagiaires au 31/12/2013 :** 2 904 Hommes / 5 579 Femmes

**Effectif contractuels au 31/12/2013 :** 711 Hommes / 1 748 Femmes

**Effectif total au 31/12/2013 :** 3 615 Hommes / 7 327 Femmes

**Nombre total annuel d'heures payées :** 17 784 438

$$\frac{\text{Nombre total d'heures payées en 2013}}{\text{Nombre d'agents présents au 31.12.2013}} = 1\,625,3 \text{ heures en moyenne payées par agent}$$

**179** structures (soit **62,8 %**) n'ont déclaré aucun accident du travail ni aucune maladie professionnelle ni reliquat des années antérieures, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013.

## 1. Les agents rémunérés dans l'année 2013.

Nombre total d'agents par filière rémunérés dans l'année

FILIERE	2013		
	Homme	Femme	Total
Administrative	294	1895	2189
Technique	2719	2443	5162
Culturelle	98	258	356
Sociale, médico sociale et médico technique	39	1808	1847
Sportive	129	58	187
Police municipale	131	28	159
Animation	394	1470	1864
Incendie et secours	3	0	3
Filière non définie	118	193	311
<b>TOTAL</b>	<b>3925</b>	<b>8153</b>	<b>12078</b>

Nombre total d'agents par tranche d'âge rémunérés dans l'année

TRANCHE D'AGE	2013		
	Homme	Femme	Total
Moins de 20 ans	108	183	291
Entre 20 et 24 ans	375	640	1015
Entre 25 et 29 ans	290	650	940
Entre 30 et 34 ans	368	747	1115
Entre 35 et 39 ans	456	845	1301
Entre 40 et 44 ans	594	1186	1780
Entre 45 et 49 ans	583	1318	1901
Entre 50 et 54 ans	572	1297	1869
Entre 55 et 59 ans	447	924	1371
60 ans ou plus	132	363	495
<b>TOTAL</b>	<b>3925</b>	<b>8153</b>	<b>12078</b>

## 2. Données générales Accidents du Travail/de service/de trajet/ Maladies professionnelles

### Données générales Accidents du Travail / de Service / de Trajet / Maladies Professionnelles

		2013
ACCIDENT DU TRAVAIL / DE SERVICE		Nbre
Nombre d'accidents sans arrêt		200
Nombre d'accidents avec arrêt entre 1 et 3 jours		71
Nombre d'accidents avec arrêt entre 4 et 21 jours		284
Nombre d'accidents avec arrêt entre 22 et 89 jours		145
Nombre d'accidents avec arrêt de 90 jours ou plus		37
Nombre de décès dans l'année en lien avec des accidents du travail / de service de l'année ou des années antérieures		0
Nombre total d'accidents du travail / de service en fonction du sexe	Hommes	330
	Femmes	407
Nombre total d'accidents du travail		737
Nombre de jours d'arrêt de travail dus à des accidents survenus dans l'année	Hommes	8375,5
	Femmes	7269,5
Nombre total de jours d'arrêt dus à des accidents du travail survenus dans l'année		15645
Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des accidents du travail survenus dans les années antérieures (reliquats) en fonction du sexe	Hommes	5599
	Femmes	3693
Nombre total de jours d'arrêt reliquats des années antérieures		9292
Nombre total de jours d'arrêt de travail dans l'année avec reliquats		24937
ACCIDENT DE TRAJET (domicile-travail ; restauration-travail)		Nbre
Nombre d'accidents de trajet sans arrêt		16
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt		55
Nombre de décès dans l'année en lien avec des accidents de trajet de l'année ou des années antérieures		0
Nombre d'accidents de trajet en fonction du sexe	Hommes	15
	Femmes	56
Nombre total d'accidents de trajet		71
Nombre de jours d'arrêt de travail dus à des accidents de trajet survenus dans l'année		1809,5
Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des accidents de trajet survenus dans les années antérieures (reliquats)		985
Nombre total de jours d'arrêt de travail dans l'année avec reliquats		2794,5
Nombre total accidents du travail + accidents de trajet		808

MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL OU CONTRACTEES EN SERVICE			2013
			Nbre
Nbre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service (MP)	Nombre de MP survenues dans l'année en fonction du sexe	Hommes	7
		Femmes	23
	Nombre total de MP survenues dans l'année		30
Nbre de jours d'arrêt	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP survenues dans l'année	Hommes	1181
		Femmes	1982
	Nombre total de jours d'arrêt dus à des MP survenues dans l'année		3163
	Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP survenues dans les années antérieures (reliquats)	Hommes	1891
		Femmes	3693
	Nombre total de jours d'arrêt reliquats des années antérieures		5584
Nombre total de jours d'arrêt dans l'année avec reliquats		8747	
			2013
Nbre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées suite à un accident de service			0
Nbre d'ATI attribuées suite à une maladie professionnelle ou à caractère professionnel			5



### 3. Données générales maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service

MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL OU CONTRACTEES EN SERVICE		2013			
		Nbre			
Nbre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service	n° Tableau	Intitulé	Homme	Femme	Total
	1	Affections dues au plomb et à ses composés	0	0	0
	30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	0
	30 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	0
	40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	0	0	0
	42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	0	0	0
	57A	Epaule	6	9	15
	57B	Coude	0	3	3
	57C	Poignet - Main et doigt	0	9	9
	57D et E	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)	0	0	0
	66	Rhinite et asthmes professionnels	0	0	0
	69	Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets	0	0	0
	97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	1	0	1
	98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	0	1	1
	Autres	Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux (stress, dépression, "burnout"...)	0	1	1
Divers		0	0	0	
Nombre total de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service			7	23	30

#### 4. Nombre d'accidents du travail / de service et nombre de jours d'arrêt par filière

FILIERE	Nbre d'accidents survenus en 2013			Nbre de jours d'arrêt en 2013 pour les accidents survenus en 2013 et avant			Nbre d'agents victimes d'accidents survenus en 2013		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Administrative	3	34	37	5	546	551	2	30	32
Technique	295	163	458	12774,5	4157	16931,5	277	153	430
Culturelle	0	7	7	0	124	124	0	6	6
Sociale, médico sociale et médico technique	3	128	131	68	4425,5	4493,5	3	125	128
Sportive	5	1	6	669	341	1010	5	1	6
Police municipale	3	2	5	255	0	255	3	2	5
Animation	14	66	80	85	1264	1349	12	65	77
Incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière non définie	7	6	13	117	106	223	6	6	12
<b>TOTAL</b>	<b>330</b>	<b>407</b>	<b>737</b>	<b>13973,5</b>	<b>10963,5</b>	<b>24937</b>	<b>308</b>	<b>388</b>	<b>696</b>

#### 5. Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt selon les types d'activités

TYPES D'ACTIVITES	Nbre d'accidents survenus en 2013	Nbre d'accidents en %	Nbre de jours d'arrêt en 2013 pour les accidents survenus en 2013 et avant	Nbre de jours en %
Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)	127	17,23	3932,5	15,77
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.)	147	19,95	5003,5	20,06
Travail administratif et services généraux	32	4,34	524,0	2,10
Intervention, secours, lutte contre l'incendie	1	0,14	1,0	0,00
Espaces verts	84	11,40	3038,0	12,18
Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets)	42	5,70	2371,0	9,51
Préparation, fermeture, rangement de chantiers (nettoyement voirie)	3	0,41	669,0	2,68
Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)	17	2,31	998,0	4,00
Réparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules, etc.)	54	7,33	1036,0	4,15
Restauration (préparation et service)	62	8,41	1354,0	5,43
Entretien physique et sportif (activités sportives et de loisirs)	29	3,93	1304,0	5,23
Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre)	40	5,43	799,0	3,20
Maintenance eau et assainissement	28	3,80	2232,0	8,95
Magasinage et stockage	5	0,68	421,5	1,69
Affaires culturelles (manifestations, fêtes, cérémonies et spectacles)	13	1,76	589,0	2,36
Funéraires	2	0,27	9,0	0,04
Autres activités	51	6,92	655,5	2,63
<b>TOTAL</b>	<b>737</b>	<b>100,00</b>	<b>24937,0</b>	<b>100,00</b>

## 6. Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt répartis par tranche d'âge

TRANCHE D'AGE	Nbre d'accidents survenus en 2013			Nbre de jours d'arrêt en 2013 pour les accidents survenus en 2013 et avant			Nbre d'agents victimes d'accidents survenus en 2013		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 20 ans	0	4	4	0	79	79	0	4	4
Entre 20 et 24 ans	15	17	32	123	181	304	13	17	30
Entre 25 et 29 ans	21	23	44	234	301	535	20	20	40
Entre 30 et 34 ans	27	29	56	872,5	616	1488,5	25	28	53
Entre 35 et 39 ans	40	28	68	1751	967,5	2718,5	37	27	64
Entre 40 et 44 ans	44	56	100	2072	1290,5	3362,5	38	52	90
Entre 45 et 49 ans	48	60	108	2695	2084	4779	47	53	100
Entre 50 et 54 ans	47	57	104	1710	1625	3335	42	53	95
Entre 55 et 59 ans	30	39	69	1943	1955,5	3898,5	30	40	70
60 ans ou plus	7	20	27	528	416	944	6	20	26
<b>TOTAL</b>	<b>279</b>	<b>333</b>	<b>612</b>	<b>11928,5</b>	<b>9515,5</b>	<b>21444</b>	<b>258</b>	<b>314</b>	<b>572</b>

Remarque : Deux collectivités n'ont pas été en mesure de communiquer les informations relatives aux tranches d'âge. Cela explique la différence observée au niveau du nombre total d'accident de travail (612 au lieu de 737) et du nombre total de jours d'arrêt (21 444 au lieu de 24 937).

## 7. Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt suivant la nature des lésions

NATURE DES LESIONS	Nbre d'accidents survenus en 2013 avec arrêt	Nbre d'accidents survenus en 2013 sans arrêt	Nbre de jours d'arrêt en 2013 pour les accidents survenus en 2013 et avant	Nbre total d'accidents	Nbre d'accidents en %
Atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (entorse, douleur d'effort, etc.)	310	53	15428,5	363	50,77
Contusion, hématome	101	67	2529,5	168	23,50
Plaie	37	36	716	73	10,21
Fracture	15	4	1551	19	2,66
Présence de corps étrangers	3	6	13	9	1,26
Intoxication par ingestion, par inhalation, par voie cutanée	0	1	0	1	0,14
Piqûre	5	6	23	11	1,54
Lésions internes	4	0	456	4	0,56
Brûlure physique, chimique	7	6	115	13	1,82
Atteintes sensorielles	1	0	1	1	0,14
Commotion, perte de connaissance	3	0	15	3	0,42
Lésions de nature multiple	23	6	1979	29	4,06
Morsure	0	2	0	2	0,28
Réaction allergique ou inflammatoire cutanée ou muqueuse	2	1	4	3	0,42
Lésions nerveuses	0	0	0	0	0,00
Electrisation, électrocution	0	0	0	0	0,00
Gelure	0	0	0	0	0,00
Lésions potentiellement infectieuses dues aux produits biologiques	0	0	0	0	0,00
Amputation	0	0	365	0	0,00
Asphyxie	0	0	0	0	0,00
Autre	11	5	1184	16	2,24
<b>TOTAL</b>	<b>522</b>	<b>193</b>	<b>24380</b>	<b>715</b>	<b>100</b>

Remarque : Une collectivité n'a pas été en mesure de communiquer les informations relatives à la nature des lésions. Cela explique la différence observée au niveau du nombre total d'accident de travail (715 au lieu de 737) et du nombre total de jours d'arrêt (24 380 au lieu de 24 937).

#### 8. Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt selon le siège des lésions

SIEGE DES LESIONS	Nbre d'accidents survenus en 2013	Nbre d'accidents en %	Nbre de jours d'arrêt en 2013 pour les accidents survenus en 2013 et avant	Nbre de jours en %
Main	100	13,99	1800	7,38
Colonne vertébrale (cervicale, dorsale, lombaire, sacrum, coccyx)	139	19,44	6774,5	27,79
Pied	58	8,11	1059,5	4,35
Membre inférieur (hanche, cuisse, genou, jambe, cheville, cou-de-pied)	151	21,12	6188,5	25,38
Tête (yeux exceptés)	22	3,08	72	0,30
Membre supérieur (épaule, bras, coude, avant-bras, poignet compris)	108	15,10	4880,5	20,02
Yeux	31	4,34	423	1,74
Tronc (thorax, abdomen, région lombaire, bassin, périnée, organes génitaux)	38	5,31	804	3,30
Localisation multiple	53	7,41	862	3,54
Autres	15	2,10	1516	6,22
<b>TOTAL</b>	<b>715</b>	<b>100</b>	<b>24380</b>	<b>100</b>

Remarque : Une collectivité n'a pas été en mesure de communiquer les informations relatives au siège des lésions. Cela explique la différence observée au niveau du nombre total d'accident de travail (715 au lieu de 737) et du nombre total de jours d'arrêt (24 380 au lieu de 24 937).

### 9. Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt en fonction des éléments matériels

ELEMENTS MATERIELS	Nbre d'accidents survenus en 2013	Nbre d'accidents en %	Nbre de jours d'arrêt en 2013 pour les accidents survenus en 2013 et avant	Nbre de jours en %
Objets ou personnes en cours de manipulation ou transport manuel	263	42,97	8667	40,42
Chutes de plain-pied	125	20,42	3975,5	18,54
Objets, masses, particules en mouvement accidentel	43	7,03	569,5	2,66
Chutes avec dénivellation	40	6,54	2617	12,20
Véhicules et engins	23	3,76	1687	7,87
Outils à main	31	5,07	1097	5,12
Agression - Violence	4	0,65	240	1,12
Accessoire de levage, amarrage et préhension	3	0,49	96	0,45
Appareils de manutention et engins de levage	3	0,49	22	0,10
Matières explosives, inflammables ou dangereuses	10	1,63	8	0,04
Machines	5	0,82	23	0,11
Electricité	1	0,16	10	0,05
Outils souillés (sang, urine)	4	0,65	0	0,00
Autres	57	9,31	2432	11,34
<b>TOTAL</b>	<b>612</b>	<b>100</b>	<b>21444</b>	<b>100</b>

*Remarque : Deux collectivités n'ont pas été en mesure de communiquer les informations relatives aux éléments matériels. Cela explique la différence observée au niveau du nombre total d'accident de travail (612 au lieu de 737) et du nombre total de jours d'arrêt (21 444 au lieu de 24 937).*

## 10 – Les taux de fréquence et de gravité enregistrés

Les deux tableaux ci-dessous présentent les indicateurs enregistrés lors des deux dernières collectes. Ces derniers permettent ainsi d’observer une tendance de l’évolution dans le temps.

*A noter : Seulement 66 % des structures (ayant au moins un agent) qui ont répondu à la collecte 2013 avaient répondu à la collecte 2012.*

### Pour les accidents de travail

	2012*	2013
Taux de fréquence	34,85	30,19
Indice de fréquence	56,01	48,52
Taux de gravité sans reliquat	1,07	0,88
Taux de gravité avec reliquat	1,45	1,40

### Pour les accidents de trajet

	2012*	2013
Taux de fréquence	4,05	3,09
Indice de fréquence	6,50	4,97
Taux de gravité sans reliquat	0,18	0,10
Taux de gravité avec reliquat	0,18	0,16

\* Les indicateurs de 2012 présentés dans les tableaux ci-dessus n’intègrent pas la Mairie de Toulouse ni Toulouse Métropole.

## Rappel des modes de calculs :

### *Taux de fréquence, indice de fréquence et taux de gravité des accidents du travail*

Taux de fréquence =	$\frac{\text{Nb d'accidents du travail / de service avec arrêt survenus en 2012} \times 10^5}{\text{Nb total d'heures payées}}$
Indice de fréquence =	$\frac{\text{Nb d'accidents du travail / de service avec arrêt survenus en 2012} \times 10^3}{\text{Nb total d'heures payées} / 1607}$
Taux de gravité sans reliquat =	$\frac{\text{Nb de jours d'arrêt de travail liés aux accidents du travail / de service survenus en 2012} \times 10^3}{\text{Nbre total d'heures payées}}$
Taux de gravité avec reliquat =	$\frac{\text{Nb de jours d'arrêt de travail liés aux accidents du travail / de service survenus en 2012 et dans les années antérieures} \times 10^3}{\text{Nbre total d'heures payées}}$

### *Taux de fréquence, indice de fréquence et taux de gravité des accidents de trajet*

Taux de fréquence =	$\frac{\text{Nb d'accidents de trajet avec arrêt} \times 10^5}{\text{Nbre total d'heures payées}}$
Indice de fréquence =	$\frac{\text{Nb d'accidents de trajet avec arrêt} \times 10^3}{\text{Nbre total d'heures payées} / 1607}$
Taux de gravité sans reliquat =	$\frac{\text{de jours d'arrêt de travail lié aux accidents de trajet survenus en 2012} \times}{\text{Nbre total d'heures payées}}$
Taux de gravité avec reliquat =	$\frac{\text{Nb de jours d'arrêt de travail lié aux accidents de trajet survenus en 2012 et dans les années antérieures} \times 10^3}{\text{Nbre total d'heures payées}}$